



« Progrès et Traditions »

# LA LETTRE DU MAIRE

Jean-Luc FABRE

**Avril 2019**

*Chers Fayençois, chers concitoyens,*

*Le douzième débat d'orientations budgétaires que j'ai le plaisir de diriger cette année encore, est de toute évidence le dernier de cette mandature. Il marque aussi un véritable tournant dans l'approche politique d'une commune.*

*En effet, si tout se passe comme prévu, ce rapport sera le dernier qui intégrera des prévisions relatives aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement puisque ces deux compétences sont pressenties pour être transférées à la Communauté de Communes du Pays de Fayence dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Pour Fayence, dotée d'un programme de travaux sur ces deux enjeux jusqu'en 2026-27, le rôle des élus fayençois consiste à proposer le maintien des calendriers de ces schémas directeurs après 2020, de manière à ne pas casser la dynamique enclenchée depuis maintenant trois exercices comptables.*

*Mais il nous faut aussi parler, sans doute pour la dernière fois, de la taxe d'habitation, promise à disparaître à l'horizon 2020 très certainement pour l'ensemble de nos concitoyens. Certes, le principe de neutralité budgétaire devrait être respecté mais tout de même ! On est en droit de se poser beaucoup de questions sur l'autonomie financière de nos collectivités territoriales.*

*Car, si j'en crois les annonces gouvernementales, nous sommes à la veille d'une importante réforme fiscale pour l'ensemble des acteurs locaux. Dans cette perspective, la commune n'aurait plus que la taxe foncière sur la propriété bâtie comme levier, agrégée des parts intercommunale et départementale. Rappelons-nous qu'à mon élection en 2008, le Conseil Municipal votait encore le taux de quatre contributions directes locales !*

*Mais actuellement, le budget 2019, étudié ce mois-ci, s'appuiera sur un bilan 2018 conforme à nos prévisions. Ces résultats suivent une véritable maîtrise de nos finances publiques, fixée dès 2015, à savoir retrouver une capacité d'autofinancement suffisante dans le but de financer un plan pluriannuel d'investissements ambitieux.*

*Pour autant, malgré une stabilisation cette année des dotations de l'Etat en fonctionnement et un maintien de l'enveloppe des concours en investissement, le contexte budgétaire ne laissera guère place à beaucoup d'opportunités. Depuis longtemps d'ailleurs, l'heure n'est plus à la dispersion. Maintenir le cap sur des objectifs et engagements prioritaires demeure une évidente réalité.*

*Nous entrons donc dans l'examen de toutes les propositions budgétaires, provenant des différentes délégations et services administratifs de la municipalité.*

*Encore une fois, je tiens à saluer le suivi rigoureux de ce cycle budgétaire, acte essentiel de la vie publique, traduisant la politique du moment de notre collectivité.*

## Le chiffre du mois ...

**405**

*C'est le nombre de procès-verbaux de stationnement délivrés par la Police Municipale pour l'année 2018, en progression de plus de 10% par rapport à 2017 (rapport annuel de la PM présenté à la Commission Sécurité Publique le 21 février 2019)*

## L'année 2018 en chiffres ...

### 1. Section de fonctionnement

*Dépenses couvertes à 92,53% des prévisions et recettes à 104,27% du budget principal*

DEPENSES		RECETTES	
011. Charges à caractère général	1 918 770 €	002. Excédent antérieur reporté	1 889 407 €
012. Charges de personnel	3 934 083 €	013. Atténuation de charges	24 549 €
65. Autres charges de gestion courante	373 092 €	70. Produits des services, du domaine	582 249 €
66. Charges Financières	105 646 €	72. Travaux en régie	59 908 €
67. Charges exceptionnelles	17 759 €	73. Impôts et taxes	5 206 091 €
042. Opérations d'ordre entre sections	334 166 €	74. Dotations et participations	1 371 388 €
014. Atténuation de produits	643 375 €	75. Autres produits de gestion courante	492 146 €
		77. Produits exceptionnels	71 272 €
		042. Opérations d'ordre entre sections	
<b>TOTAL</b>	<b>7 326 891 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 807 603 €</b>
		<b>Excédent réel de l'exercice</b>	<b>480 712 €</b>
		<b>Excédent réel + report antérieur</b>	<b>2 370 119 €</b>

### 2. Les résultats globaux de l'exercice 2018 et affectation

Excédent de l'exercice	Excédent reporté	Affectation complémentaire en réserve (1068)	Affectation à l'excédent reporté
480 712€	1 889 407€	182 765€	2 187 353€

### 3. Les investissements marquants de l'année

Récapitulatif des dépenses réelles d'investissement (57,92% du prévisionnel)	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
		3 489 975€	1 430 406€

<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>316 366 €</b>	<b>PARC VEHICULES (Acquisitions)</b>	<b>214 255 €</b>
<i>dont :</i>		Balayeuse	
<b>ESPACE CULTUREL</b>	<b>38 189 €</b>	Véhicule PM	
<b>FOUR ST CLAIR (Rénovation)</b>	<b>30 144 €</b>		
<i>(Coût global hors subventions)</i>		<b>PLUVIAL PARROUBAUD</b>	<b>112 307 €</b>
<b>GROUPES SCOLAIRES</b>	<b>31 999 €</b>	Solde	
<i>(travaux et mobilier)</i>			
<b>MULTI-ACCUEIL</b>	<b>63 942 €</b>		
<b>AUTRES (dont logements)</b>	<b>152 092 €</b>	<b>VOIRIE ET CHEMINS COMMUNAUX</b>	<b>157 665 €</b>
<i>(travaux et équipements)</i>		Entretien voirie communale et chemins	
		Eclairage public	
<b>NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>	<b>93 882 €</b>	Marquages au sol, signalétique	
Téléphonie, liaisons inter-sites		Mobilier urbain	
Matériel informatique Ville/Ecoles			
Acquisition de logiciels			

#### **4. Baisse des concours de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement**

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Perte de DGF
741 735 €	456 462 €	715 253 €	597 948 €	460 385 €	284 628 €	280 440 €	En cumulé par rapport à 2012
	-285 273 €	-26 482 €	-143 787 €	-281 350 €	-457 107 €	-461 295 €	<b>-1 655 294 €</b>

*L'année 2012 est l'année de référence, dernier exercice avant la baisse des dotations de l'Etat.*

#### **5. L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

**Population : 5 818 habitants**

Budget Principal	Budget annexe Eau Potable	Budget annexe Assainissement	Ensemble
3 741 708€	1 098 301€	456 818€	5 296 827€

*La dette de la commune représente au total sur les trois budgets (ville, eau et assainissement) un montant de **910€** par habitant, à rapprocher de **1 050€**, valeur moyenne de référence de la strate pour les communes entre 5 et 10 000 habitants (ratio DGCL).*

*Par ailleurs, l'indicateur de désendettement (épargne brute rapportée à l'encours de la dette) est de **5,07 années** pour la commune, 15 étant la limite fixée.*

#### **Réfection de la toiture de l'école annexe de la Ferrage**

*En souffrance depuis quelques temps, la réfection complète de la toiture de l'école annexe de la Ferrage est devenue aujourd'hui une nécessité. Estimés à plus de 300 000€ HT, ces travaux auront nécessité deux ans de préparation avant le lancement de la consultation. Le chantier aura lieu au printemps pour une livraison à la rentrée de septembre 2019.*

*Cette toiture, vieille d'une cinquantaine d'années (l'ancien Collège d'Enseignement Général (CEG) fut en service en 1966), va bientôt laisser la place à une toute nouvelle couverture. Signalons également que l'isolation, les faux-plafonds et l'éclairage seront entièrement repris.*

*Initialement, la période estivale semblait suffisante pour achever ce délicat travail. Mais, par mesure de sécurité, la commune a souhaité avancer d'un mois le démarrage des travaux. Ils débiteront donc fin mai et s'étaleront au maximum sur douze semaines.*

*Mais, pour répondre à cette nouvelle contrainte, restait alors à envisager la délocalisation des salles de classe.*

*Grâce au précieux concours de Mme Claire STERVINO, principal, et du Conseil d'Administration, six classes, essentiellement composées d'élèves de CM1/CM2, seront accueillies au collège Marie Mauron du 27 mai au 5 juillet.*

*A l'intérieur de l'enceinte du collège, des espaces seront entièrement dédiés aux écoliers. Les salles de classe seront regroupées par deux et une partie du réfectoire sera consacrée à leur pause méridienne.*

*Tous les services associés (périscolaire et restauration) seront assurés sur place durant cette période. Aucun changement de tarification n'interviendra pour les familles. La commune prendra en charge la différence du coût du repas pour l'ensemble des élèves du primaire en demi-pension.*

*Une réunion d'informations sera programmée peu avant avec les parents d'élèves concernés par ce changement afin d'aborder tous les aspects organisationnels (trajet, transport, stationnement, ouverture, etc.) et répondre à toutes les questions qui pourraient se poser.*

## Dématérialisation, encore et toujours ...

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes les entreprises, quelles que soient leur taille, devront transmettre leurs factures par voie dématérialisée via la plateforme CHORUS PRO. Les services de la mairie, au premier rang desquels le service des Finances Publiques, sont entièrement mobilisés pour accompagner tous les agents économiques vers cette évolution.

De son côté, la Direction Générale des Finances Publiques communique également très largement sur le sujet. Elle assure que la facturation électronique apportera un gain de temps dans l'envoi, le traitement et le suivi des factures, directement en ligne à partir du portail CHORUS PRO.

## Entretien du canal du Ray

Depuis cinq ans, la commune de Fayence a confié à l'association SENDRA l'entretien annuel du canal du Ray. Cette année, les travaux de curage/nettoyage ont débuté fin mars. Ce caniveau, qui alimente outre la carrière de la Péjade mais également une vingtaine de particuliers bénéficiaires d'un droit d'eau, est propriété communale. Sa gestion est désormais intégrée dans le budget général de la commune. La prise d'eau se situe en limite nord communale, au lieu-dit Pré-Lavit.

## En avril sur vos agendas ...

Téléchargez l'agenda des manifestations

« Et si on sortait à Fayence ? N° 13 » !

- Sur le site [www.ville-fayence.fr](http://www.ville-fayence.fr), rubrique téléchargement, catégorie Espace Culturel
- Ou en flashant le code ci-dessous sur votre Smartphone ou tablette via une application appropriée



[www.ville-fayence.fr](http://www.ville-fayence.fr)



Vos questions, vos remarques :  
[contact@ville-fayence.fr](mailto:contact@ville-fayence.fr)